



Mme Agnès PANNIER-RUNACHER  
Secrétaire d'État auprès du ministre  
de l'Économie et des Finances,

Ministère de l'Économie et des Finances  
139 Rue de Bercy  
75 572 PARIS CEDEX 12

Paris, le 25 juin 2019

Madame la Ministre,

Nous, élus de Guyane, souhaitons attirer votre attention sur l'effondrement de la ressource fiscale de la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) de Guyane.

Vous le savez, le budget des CMA repose essentiellement sur la taxe pour frais de chambre perçue auprès des entreprises artisanales enregistrées au répertoire des métiers.

Cependant, conformément à l'article 97 de la loi de finances pour 2018, à partir des impositions établies au titre de 2019, les entreprises réalisant moins de 5 000 € de chiffre d'affaires sont exonérées de la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Ce faisant, la loi exonère également les artisans concernés de la taxe additionnelle versée pour les frais des chambres de métiers et de l'artisanat.

L'application de cette disposition menace l'existence même de la CMA de Guyane. En effet, compte-tenu des spécificités du tissu économique guyanais – et sans négliger l'impact d'un effet de seuil qui mériterait une fine analyse – cette mesure générera une perte avoisinant les 220 000 euros, soit près de 28% du budget de la chambre pour 2019.

Cette situation dramatique est d'autant plus regrettable que la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Guyane a engagé un travail remarquable afin de redresser ses finances et mieux accompagner les entreprises.

Dans ce contexte extrêmement préoccupant, les présidents des CMA des Antilles et de la Guyane se sont unis pour demander au Gouvernement de mieux prendre en compte leurs réalités et mettre en œuvre de nouvelles règles de financement qui leur permettent de disposer d'une ressource suffisante.

A notre tour, nous souhaitons vous alerter sur cette situation afin de travailler conjointement à une solution qui préserve les intérêts de l'artisanat.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Gabriel SERVILLE, Député



Lénaïck ADAM, Député



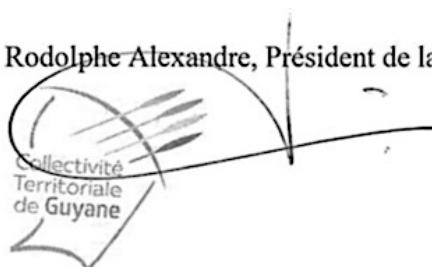
Georges PATIENT, Sénateur



Antoine KARAM, Sénateur



Rodolphe Alexandre, Président de la CTG



Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

Copie :

- M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics
- Mme Annick Girardin, Ministre des Outre-mer.